

Avis de Soutenance

Madame Ophélie COSTE

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Contribution à l'étude juridique des collections privées

dirigés par Madame Marie-Laure MATHIEU

Soutenance prévue le **lundi 27 novembre 2017** à 14h00

Lieu : Université de Montpellier Faculté de droit 39 Rue de l'Université, 34060 Montpellier
salle du Conseil

Composition du jury proposé

Mme Marie-Laure MATHIEU	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Michel VIVANT	Sciences Po, Paris	Rapporteur
M. Jean-Michel BRUGUIERE	Université Grenoble-Alpes	Rapporteur
Mme Nathalie MALLET-POUJOL	Université de Montpellier / CNRS	Examineur
Mme Patricia PARTYKA	Université de Nîmes	Examineur
Mme Agnès ROBIN	Université de Montpellier	Examineur

Mots-clés : collection, qualification, protection, collection d'exception, droit privé, intégrité

Résumé :

L'art de collectionner a traversé les siècles, les collections privées sont notamment à l'origine de notre patrimoine culturel. Pourtant, malgré l'importance du rôle de la collection, elle reste encore un ensemble de choses mal identifié par le droit. En tant qu'ensemble de choses créé par la volonté de l'Homme, la collection n'est pas définie, et seules certaines collections sont encadrées par quelques dispositions. Par ailleurs, les collections privées sont des ensembles fragiles, elles relèvent de la propriété privée de leur collectionneur qui est libre d'en disposer comme il le souhaite. Le risque majeur de ces ensembles réside dans leur dispersion et dans l'atteinte à leur intégrité. Souvent soucieux de préserver l'intégrité et la cohérence de son ensemble, le collectionneur doit pouvoir bénéficier d'outils juridiques protecteurs adaptés à la collection. Finalement, qu'est-ce qu'une collection ? Que signifie cette notion de collection et quel(s) droit(s) peuvent s'en saisir ? Notre droit est-il en mesure de protéger efficacement une réunion de choses comme la collection privée ? En d'autres termes, la problématique consiste à répondre à la question suivante : quelle appréhension juridique pour les collections privées ? Partant, l'objectif de la thèse est de tenter de dégager une qualification juridique de la collection pour mieux adapter sa protection. En effet, la recherche se donne pour but de définir les fondements théoriques et juridiques susceptibles d'être adaptés à l'œuvre du collectionneur, pour tenter d'aboutir à un régime de protection efficace.